

INSCRIPTION RESTAURANT MUNICIPAL 2011-2012

Maternelle

Primaire

Mixte I

Mixte II

Justificatifs obligatoires à fournir (Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte) :

Justificatif d'une activité salariée ou indépendante, par les deux parents ou par le parent isolé, datant de moins de 3 mois

Justificatif de domicile Livret de famille Attestation d'assurance responsabilité civile

Attestation de sécurité sociale Etre à jour des paiements Photo

Date d'inscription :/...../.....

ELEVE

Classe de l'élève (année scolaire 2010-2011) :

NOM : _____ PRENOM : _____ F G

Né(e) le :/...../..... Lieu de naissance : _____ Pays : _____

Adresse de l'enfant : _____ Adresse du Père Mère

(en cas de résidence alternée cocher les deux cases)

Code Postal : _____

RESPONSABLES LEGAUX

il est important de compléter les deux responsables pour la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994) et pour les élections des représentants des parents d'élèves (note de service n° 2004-104 du 25/06/2004)

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e) Concubin(e) Pacsé(e)

MERE

Nom de jeune fille : _____ Autorité parentale : OUI NON

(si vous êtes séparés uniquement)

Nom marital ou Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

(si différente de celle de l'élève)

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

PERE

Nom: _____ Autorité parentale : OUI NON

(si vous êtes séparés uniquement)

Prénom : _____

Adresse : _____

(si différente de celle de l'élève)

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

AUTRE RESPONSABLE LEGAL

Autorité parentale : OUI NON

Organisme : _____ Personne référente : _____

Fonction : _____ Lien avec l'enfant : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

**PERSONNE(S) N'AYANT PAS L'AUTORITE PARENTALE
AUTORISE(ES) A RECUPERER L'ENFANT DE 11H30 A 13H20**

Nom : _____ Prénom : _____ Qualité : _____

Adresse : _____
(si différente de celle de l'élève)

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Qualité : _____

Adresse : _____
(si différente de celle de l'élève)

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

INSCRIPTION

IMPORTANT

Le choix de la périodicité des repas est annuel et contractuel, il vous sera impossible de modifier les jours de fréquentation du restaurant scolaire, la facturation est calculée sur la fréquentation prévue sur la fiche d'inscription et aucun recours ne vous sera possible sauf pour raison de santé justifiée par un certificat médical.

FREQUENTATION A LA SEMAINE DU RESTAURANT MUNICIPAL

1 JOUR 2 JOURS 3 JOURS 4 JOURS

PRECISEZ LES JOURS DE CANTINE DEMANDES

Dans le cadre du développement du goût la municipalité met en place le jeudi des menus aux saveurs du monde.

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

L'enfant mange t-il du porc ? OUI NON

Allergie alimentaire OUI NON

Si oui laquelle : _____

IMPORTANT

Tous les problèmes de santé et/ou d'allergie doivent être signalés lors des inscriptions en vue de l'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Sans mise en place du protocole avec le traitement adéquat de l'enfant, l'enfant ne sera pas autorisé à déjeuner. Les cas non signalés sont sous l'entière responsabilité des parents.

Le protocole ainsi que le traitement peuvent être mis en place par votre médecin traitant en attente de la visite obligatoire du médecin scolaire.

OBSERVATIONS

N° de sécurité sociale :

N° de contrat d'assurance :

Nom de la compagnie :

Nom du médecin traitant : _____

Téléphone : _____

En cas d'urgence l'enfant sera transporté à l'Hôpital

REGLEMENT

PAR PRELEVEMENT BANCAIRE

OUI

NON

Si oui et si vous n'avez pas bénéficié de ce mode de règlement sur l'année scolaire 2010-2011, remplir l'autorisation de prélèvement ainsi que le contrat de prélèvement, ces documents sont à nous retourner complétés et signés, accompagnés d'un RIB. (Un relevé mensuel de vos consommations vous sera envoyé chaque mois)

PAR REGLEMENT SUR FACTURE

OUI

NON

Ce règlement doit être effectué dès la réception de la facture

- soit par chèque à l'ordre du « Trésor Public » (une boîte aux lettres est à votre disposition à l'accueil de la mairie)
- soit en espèces ou carte bleue le mardi de chaque semaine au service périscolaire de la mairie.

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche

Date :

Signature :

Signature :

RESTAURANT MUNICIPAL 2011-2012

DOSSIER PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Ce dossier est à remplir uniquement par :

- ☞ Les personnes qui désirent régler la cantine et la garderie périscolaire par prélèvement automatique.
- ☞ Les personnes qui n'ont pas bénéficié de ce mode de règlement sur l'année scolaire 2010-2011.

Penser à joindre un RIB.

IMPORTANT

Tout rejet d'une échéance entraînera la résiliation du contrat sauf régularisation en numéraire dans les 5 jours qui suivent le rejet.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Ce document est à nous retourner complété et signé

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Régie de recette de la Caisse des Ecoles de Pierrefeu-du-Var. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Régie de la Caisse des Ecoles de Pierrefeu-du-Var.

NOM DU TITULAIRE DE COMPTE A DEBITER

N'oubliez pas de faire une photocopie du contrat et de la transmettre à votre banque

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Code banque	Code guichet	N°de compte	Clé RIB

Nom et adresse agence bancaire

Date et signature du compte a débiter :

N°NNE 501134

DESIGNATION DU CREANCIER – N° NNE
Régie de recettes de la Caisse des Ecoles De Pierrefeu-du-Var Mairie de Pierrefeu-du-Var – Place Urbain Sénès 83390

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE (RIB, RIP ou RICE)

REGIE : GARDERIE-CANTINE SCOLAIRE

CAISSE DES ECOLES

☎ : 04.94.13.53.13

Mail : periscolaire@pierrefeu-du-var.fr

CONTRAT DE PRELEVEMENT MENSUEL

- DES FACTURES DE CANTINE
- DES FACTURES DE GARDERIE PERISCOLAIRE

Entre la Caisse des Ecoles de la commune de Pierrefeu-du-Var,

Et : Mme, Melle, M. (rayer les mentions inutiles)

NOM : _____ PRENOM : _____

N°Tel : _____

Demeurant à (adresse exacte) :

il est convenu qu'un contrat de prélèvement mensuel des factures de la cantine et de la garderie périscolaire est conclu, dans les conditions définies ci-dessous :

☞ Les prélèvements automatiques seront opérés le 10 de chaque mois, d'octobre à juillet selon les consommations réelles.

☞ Il sera possible de demander la résiliation en cours d'année pour des motifs impérieux (maladie, chômage, divorce). La demande doit être formulée par écrit le 15 du mois précédant sa prise d'effet.

- En cas de déménagement, le contrat de prélèvement sera résilié d'office.
- Tout changement de coordonnées bancaires doit nous être immédiatement signalé.
- Tout rejet d'une échéance entraînera la résiliation du contrat sauf régularisation en numéraire dans les 5 jours qui suivent le rejet.
- Les adhésions peuvent se faire tout le long de l'année, sauf opposition.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le

Cachet de la mairie

Signature
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

DOSSIER D'INSCRIPTION AU RESTAURANT MUNICIPAL 2011-2012

Les inscriptions sont à renouveler chaque année scolaire. Elles ne sont pas tacitement reconductibles. Les dossiers devront être déposés en mairie au service périscolaire au plus tard le 24 juin 2011. Des permanences sont assurées en mairie du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Compte tenu du nombre croissant de demandes d'inscription au restaurant scolaire, la municipalité a décidé, afin de préserver le bien-être des enfants, la qualité des repas servis ainsi que la sécurité, de donner la priorité aux enfants dont les deux parents travaillent ou qui sont domiciliés hors agglomération (dans les hameaux).

Il va de soi qu'exceptionnellement, un enfant non inscrit pourra être accueilli en cantine dès qu'il s'agit d'un impératif d'ordre familial ou médical. La demande devra être faite auprès de la mairie au service périscolaire et en accord avec l' élu.

Afin d'éviter le gaspillage, le système fonctionne en pré-paiement, c'est-à-dire que les frais de cantine doivent être réglés à l'avance sur facturation. Désormais, le nombre de jours de consommation par semaine devra être établi annuellement. La programmation servira de base à la facturation et sera contractuelle. Seules les absences justifiées par un certificat médical, les jours de grève, les sorties scolaires imprévues pourront être défalqués.

Le repas sera facturé 2.30 euros.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre à jour des paiements
- Tout reliquat sera susceptible d'entraîner un refus du dossier d'inscription
- Exercice d'une activité salariée/indépendante par les deux parents ou par le parent isolé
- Etre domicilié hors agglomération
- Avoir un dossier complet au moment de l'inscription

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- Justificatif d'une activité salariée ou indépendante datant de moins de trois mois (fiche de salaire, extrait Kbis....) par le ou les parents
- Justificatif de domicile (type facture EDF) de moins de trois mois
- Numéro de contrat de votre assurance responsabilité civile
- Numéro de sécurité sociale
- Photo

Uniquement pour les personnes qui souhaitent bénéficier du prélèvement automatique

- Dossier de prélèvement
- RIB

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ☞ **Aucun dossier ne sera accepté après cette date**

Les dossiers d'inscription au restaurant scolaire devront être retournés, complets, en mairie uniquement, **au plus tard le 24 juin 2011.**

☞ Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de cette date.

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 2011-2012

L'accueil périscolaire des enfants se déroule salle Eric Giordano, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 18h00, il est encadré par du personnel communal.

Le tarif est soumis au barème CAF, si vous ne bénéficiez pas de prestation CAF la demi-heure vous sera facturée 1 euro.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service périscolaire au 04.94.13.54.14

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre à jour des paiements
- Avoir un dossier complet au moment de l'inscription

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- Attestation de votre quotient familial 2010 (document à demander à la CAF)
- Photographie de l'enfant

Uniquement pour les personnes qui souhaitent bénéficier du prélèvement automatique et qui n'ont pas constitué de dossier de prélèvement pour le restaurant scolaire.

- Dossier de prélèvement
- RIB

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ☞ **Aucun dossier ne sera accepté après cette date**

Les dossiers d'inscription à la garderie périscolaire devront être retournés, complets, en mairie uniquement, au plus tard le 24 juin 2011.

☞ Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de cette date.

INSCRIPTION A LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2011-20112

Maternelle

Primaire

Mixte I

Mixte II

Justificatifs obligatoires à fournir (Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte) :

Attestation de votre quotient familial (document à demander à la CAF

Photographie de l'enfant

Date d'inscription :/...../.....

ELEVE

Classe de l'élève (année scolaire 2010-2011) :

NOM : _____ PRENOM : _____ F G

Né(e) le :/...../..... Lieu de naissance : _____ Pays : _____

Adresse de l'enfant : _____ Adresse du Père Mère

(en cas de résidence alternée cocher les deux cases)

Code Postal : _____

RESPONSABLES LEGAUX

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e) Concubin(e) Pacsé(e)

MERE

Nom de jeune fille : _____ Autorité parentale : OUI NON

(si vous êtes séparés uniquement)

Nom marital ou Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

(si différente de celle de l'élève)

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

PERE

Nom: _____ Autorité parentale : OUI NON

(si vous êtes séparés uniquement)

Prénom : _____

Adresse : _____

(si différente de celle de l'élève)

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

AUTRE RESPONSABLE LEGAL

Autorité parentale : OUI NON

Organisme : _____ Personne référente : _____

Fonction : _____ Lien avec l'enfant : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

PERSONNE(S) N'AYANT PAS L'AUTORITE PARENTALE AUTORISE(ES) A RECUPERER L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____ Qualité : _____

Adresse : _____

(si différente de celle de l'élève)

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Qualité : _____

Adresse : _____

(si différente de celle de l'élève)

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

INSCRIPTION

Mensuelle

Occasionnelle

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

REGLEMENT

PAR PRELEVEMENT BANCAIRE

OUI

NON

Si oui, si vous n'avez pas bénéficié de ce mode de règlement sur l'année scolaire 2010-2011 et si vous n'avez pas rempli ce dossier pour le restaurant municipal, remplir l'autorisation de prélèvement ainsi que le contrat de prélèvement, ces documents sont à nous retourner complétés et signés, accompagnés d'un RIB. (Un relevé mensuel de vos consommations vous sera envoyé chaque mois)

PAR REGLEMENT SUR FACTURE

OUI

NON

Ce règlement doit être effectué dès la réception de la facture

- soit par chèque à l'ordre du « Trésor Public » (une boîte aux lettres est à votre disposition à l'accueil de la mairie)
- soit en espèces ou carte bleue le mardi de chaque semaine au service périscolaire de la mairie.

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche

Date :

Signature :

Signature :

GARDERIE PERISCOLAIRE 2011-2012

DOSSIER PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Ce dossier est à remplir uniquement par :

- ☞ Les personnes qui désirent régler la cantine et la garderie périscolaire par prélèvement automatique.
- ☞ Les personnes qui n'ont pas bénéficié de ce mode de règlement sur l'année scolaire 2010-2011.
- ☞ Les personnes qui n'ont pas rempli de dossier d'inscription de restaurant scolaire.

Penser à joindre un RIB.

IMPORTANT

Tout rejet d'une échéance entraînera la résiliation du contrat sauf régularisation en numéraire dans les 5 jours qui suivent le rejet.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Ce document est à nous retourner complété et signé

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Régie de recette de la Caisse des Ecoles de Pierrefeu-du-Var. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Régie de la Caisse des Ecoles de Pierrefeu-du-Var.

NOM DU TITULAIRE DE COMPTE A DEBITER

N'oubliez pas de faire une photocopie du contrat et de la transmettre à votre banque

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Code banque	Code guichet	N°de compte	Clé RIB

Nom et adresse agence bancaire

Date et signature du compte a débiter :

N°NNE 501134

DESIGNATION DU CREANCIER – N° NNE
Régie de recettes de la Caisse des Ecoles De Pierrefeu-du-Var Mairie de Pierrefeu-du-Var – Place Urbain Sénès 83390

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE (RIB, RIP ou RICE)

REGIE : GARDERIE-CANTINE SCOLAIRE

CAISSE DES ECOLES

☎ : 04.94.13.53.13

Mail : periscolaire@pierrefeu-du-var.fr

CONTRAT DE PRELEVEMENT MENSUEL

- DES FACTURES DE CANTINE
- DES FACTURES DE GARDERIE PERISCOLAIRE

Entre la Caisse des Ecoles de la commune de Pierrefeu-du-Var,

Et : Mme, Melle, M. (rayer les mentions inutiles)

NOM : _____ PRENOM : _____

N°Tel : _____

Demeurant à (adresse exacte) :

il est convenu qu'un contrat de prélèvement mensuel des factures de la cantine et de la garderie périscolaire sera conclu, dans les conditions définies ci-dessous :

☞ Les prélèvements automatiques seront opérés le 10 de chaque mois, d'octobre à juillet selon les consommations réelles.

☞ Il sera possible de demander la résiliation en cours d'année pour des motifs impérieux (maladie, chômage, divorce). La demande doit être formulée par écrit le 15 du mois précédant sa prise d'effet.

- En cas de déménagement, le contrat de prélèvement sera résilié d'office.
- Tout changement de coordonnées bancaires doit nous être immédiatement signalé.
- Tout rejet d'une échéance entraînera la résiliation du contrat sauf régularisation en numéraire dans les 5 jours qui suivent le rejet.
- Les adhésions peuvent se faire tout le long de l'année, sauf opposition.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le

Cachet de la mairie

Signature
(précédée de la mention « lu et approuvé »)